



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP VERSAILLES
SAID AUTRES COMMUNES
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES
78015 VERSAILLES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 03 91 525 148 014

Référence de l'avis : 23 78 A383761 24

Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

22 RUE JEAN DUPLESSIS

78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT

Numéro FIP : 780 82 13 3868279789 4 A

Numéro de rôle : 011

Date d'établissement : 10/07/2023

Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 78033

Vos contacts

 Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

 Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP VERSAILLES
SAID AUTRES COMMUNES
12 RUE DE L'ECOLE DES POSTES

78015 VERSAILLES CEDEX

Somme qui vous est remboursée

1 594,00 €

You n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2022.

Vous serez remboursé par virement le 24/07/2023

sur le compte bancaire suivant :

FR76 1450 5000 010X XXXX XXX8 648

Identifiant de la banque : CEPAFRPP450

Émetteur du virement :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Revenu fiscal de référence :

32 598

Nombre de parts :

2,50

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Avis d'impôt établi en 2023

N°fiscal : 03 91 525 148 014

Déclarant 1 - Nom de naissance : KRIMI

Impôt sur les revenus de 2022

Feuillet n° : 1 / 2

situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
D	T			
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
2				2,50
Détail des revenus				Total
Salaires.....		Déclar. 1 35994		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 3599			
Pensions alimentaires perçues.....	3276			
Abattement spécial de 10%.....	- 422			
Salaires, pensions, rentes nets.....	35249			35249
Revenu brut global.....				35249
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL¹⁰				
Pensions alimentaires ¹⁶			Montant déclaré 2651	Montant retenu 2651
Total des charges déduites¹¹.....				- 2651
Revenu imposable.....				32598
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				622
Décote.....				- 552
Impôt avant réductions d'impôt.....				70
REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵				
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....		Montant déclaré 2	Montant retenu 2	Montant réduction
Montant de la réduction d'impôt.....				70
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 70
Montant net de votre imposition.....				0
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				0
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³ :				0
Retenue à la source prélevée en 2022 par vos verseurs de revenus :				- 1532
Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :				- 62
Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....				- 1594

LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE

1594

CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

32598

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Plafond total de 2021.....

Déclar. 1
16253

Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

4052

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....

+ 4114

Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond calculé sur les revenus de 2022.....

+ 4114

Plafond pour les cotisations versées en 2023.....

= 16394

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401](http://impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou appelez le 0809 401 401)

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition..... **11,00%**

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.